

4 septembre 1964, Québec

Message du Premier ministre à l'occasion de la fête du Travail

Cette année marque un point tournant pour tous les travailleurs, qu'ils soient employeurs ou employés. Comme 1934 et 1944, 1964 constitue une étape historique pour l'amélioration des relations entre employeurs et employés. Cette fête du Travail est, en effet, sous le signe du Bill 54. La première partie du Code du Travail qui remplace sept lois éparses de relations de travail est en vigueur depuis une semaine. Ce début magistral d'une codification complète des lois concernant les travailleurs est le fruit de discussions et de consultations sans précédent dans l'histoire parlementaire du Québec.

Tous les travailleurs ont pu être entendus au cours même de l'étude de la mesure par l'Assemblée législative. Que ce soit au moment des séances du comité des bills publics en 1963 ou durant celles du comité spécial de la fonction publique en 1964, toutes les associations professionnelles intéressées ont eu voix au chapitre. Ce dialogue vraiment démocratique entre le législateur et la population a été rendu possible grâce au dynamisme et à la discipline des corps intermédiaires du monde du travail.

Quelques-uns ont pu prétendre que l'étude de cette loi a demandé trop de temps. Lorsqu'il s'agit du sort de la population active, lorsqu'il s'agit des conditions du climat industriel concernant les 1800000 travailleurs et les 110000 employeurs du Québec, je ne crois pas qu'on puisse consacrer trop de temps et trop d'efforts. Cette loi reprend en les clarifiant les principes fondamentaux qui étayaient les droits et les responsabilités des premiers artisans de la paix industrielle.

Au cours de cette période extrêmement active où s'élaborait une mesure si importante, les idées et les événements ont fait faire des progrès rapides à la pensée québécoise concernant les relations de travail.

Le secteur entier de la fonction publique fera bientôt l'expérience de la négociation collective. L'association professionnelle est accessible à tous les types de travailleurs. Les employés des services publics jouissent maintenant en substance des mêmes droits que les autres travailleurs. Ce sont autant d'innovations qui montrent la maturité des associations patronales et ouvrières.

Le Québec s'est aussi fortement intéressé au cours des douze derniers mois à l'établissement d'un régime universel de rentes de retraite. Le gouvernement n'a négligé aucun effort pour que cette mesure, tout en étant hautement sécuritaire pour les individus, soit aussi un mécanisme de développement économique et un outil d'autonomie provinciale.

La fête du Travail présage une autre année de progrès pour le Québec. De notre côté, nous songeons déjà à la seconde partie du Code du travail: l'extension juridique de la convention collective. J'espère que de votre part, travailleurs de tous les secteurs d'activité, vous contribuerez pleinement comme par le passé à l'amélioration de nos lois. Je souhaite à tous une très heureuse fête du Travail. Que l'an prochain nous nous félicitions encore d'avoir

marqué des points dans l'épanouissement du Québec. Tel est notre vœu et je suis sûr que c'est aussi le vôtre.